SAINT-QUAY PORT D'ARMOR

MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez la **RAE PORT D'ARMOR** à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de la **RAE PORT D'ARMOR**.
Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

POUR LES LOCATAIRES : 1 PRELEVEMENT correspondant au quart du montant total de la location annuelle effectuée les :
5 Février/ 5 Avril/ 5 Juillet/ 5 Octobre

POUR LES TITULAIRES DE GARANTIE D'USAGE :
1 PRELEVEMENT à la suite d'un appel de charges effectué la 1ère semaine de mai :
Début juin

DÉSIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE À DÉBITER	
Nom, prénom	
Adresse	
CP	
Ville	
Pays	

IDENTIFIANT CRÉANCIER SEPA	

DÉSIGNATION DU CRÉANCIER

REGIE AUTONOME D'EXPLOITATION
PORT D'ARMOR
Capitainerie – Esplanade Éric Tabarly
22410
SAINT-QUAY-PORTRIEUX
FRANCE

DÉSIGNATION DU COMPTE À DÉBITER

IDENTIFICATION INTERNATIONALE (IBAN)

IDENTIFICATION INTERNATIONALE DE LA BANQUE (BIC) ( )

Type de paiement : paiement récurrent

Signé à :

Le (JJ/MM/AAAA) :

Signature :

DÉSIGNATION DU TIERS DÉBITEUR POUR LE COMPTE DUQUEL LE PAIEMENT EST EFFECTUÉ (si différent du débiteur lui-même et le cas échéant) :

Rappel :
*En signant ce mandat j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte bancaire, si sa situation le permet, les prélèvements ordonnés par la **RAE PORT D'ARMOR**. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à ma banque. Je réglerai le différend directement avec la **RAE PORT D'ARMOR**.*

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement de la part du responsable du traitement, représenté par Monsieur le Directeur de la Régie Autonome d'Exploitation Saint-Quay Port d'Armor, afin de permettre le paiement par prélèvement(s) de la mise à disposition aux plaisanciers, des emplacements et des services associés, ainsi qu'à la facturation qui s'y rapporte. La base légale du traitement est le contrat. Les données sont conservées pendant une durée de 10 ans à l'issue de la fin du contrat. Au-delà de cette durée, certaines informations pourront faire l'objet d'un archivage dans les conditions prévues par les dispositions relatives aux archives publiques. Les données collectées seront communiquées aux destinataires suivants : le personnel du pôle commercial et administratif et direction de la Régie Autonome d'Exploitation, Microbreizh Informatique, Inodia, le Service de Gestion Comptable de Saint-Brieuc. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement et de limitation. Pour les données soumises à votre consentement, vous pouvez retirer celles-ci à tout moment. Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter :
Monsieur le Directeur, Capitainerie – Espace Eric TABARLY – 22410 Saint-Quay-Portrieux ou par courriel à l'adresse suivante : rgpd@port-armor.com. Vous pouvez également contacter notre délégué à la protection des données personnelles à : cil@cdg22.fr. Vous pouvez également adresser une réclamation auprès de la CNIL.

Formulaire à transmettre à : **patricia@port-armor.com**
Régie Autonome d'Exploitation Saint-Quay Port d'Armor Capitainerie - 22410 Saint-Quay-Portrieux
Tel. (33)2.96.70.81.30 www.port-armor.com